

ON S'ABONNE :

à Paris, au bureau du journal, quai  
St-Antoine, n° 27, et grande  
rue Mercière, n° 32, au 2<sup>e</sup>.  
à Paris, à la Librairie-Corresp. de  
P. Justin, place de la Bourse,  
n° 8.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles.  
24 heures avant les jours de Paris.  
PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône ;  
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 21 novembre.

Un ordonnance du roi, du 18 de ce mois, insérée au *Moniteur* de ce jour, et contresignée de M. Persil, contient ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. M. le maréchal duc de Trévise, pair de France est nommé ministre secrétaire-d'état au département de la guerre, en remplacement de M. le général baron Bernard, et président du conseil des ministres, en remplacement de M. le duc de Bassano.  
Art. 2. M. le maréchal duc de Trévise conservera les fonctions de grand-chancelier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur.

Sept autres ordonnances du même jour, contresignées par le M. maréchal duc de Trévise, contiennent les dispositions suivantes :

— M. le vice-amiral comte de Rigny, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département des affaires étrangères en remplacement de M. Bresson.

Art. 1<sup>er</sup>. La démission de M. le baron Charles Dupin, ministre secrétaire-d'état au département de la marine et des colonies est acceptée.

Art. 2. M. le comte de Rigny, ministre secrétaire-d'état des affaires étrangères, est chargé par intérim des fonctions de ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies.

Art. 3. Notre président du conseil, ministre secrétaire d'état au département de la guerre, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

— M. Duchâtel, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département du commerce en remplacement de M. Teste, dont la démission est acceptée.

— M. Humann, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département des finances, en remplacement de M. Passy, dont la démission est acceptée.

— M. Duchâtel, ministre secrétaire-d'état au département du commerce, est chargé par intérim des fonctions de ministre secrétaire-d'état des finances.

Notre président du conseil-d'état, au département de la guerre, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

— M. Thiers, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur, en remplacement de M. le duc de Bassano.

— M. Guizot, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique.

Le tiers-parti, c'est-à-dire la portion hypocrite et ambitieuse de l'opposition des quinze ans, se trouve, aujourd'hui, vis-à-vis la royauté de juillet, dans une situation tout à fait semblable à celle où le renversement du ministère Martignac plaça, sous la restauration, la petite coterie d'intriguans enrôlés sous la bannière de MM. Agier et Delalot. On se souvient qu'alors M. Royer-Collard, encore tout étourdi du coup qui venait de frapper ses amis, crut caractériser d'un mot leur renvoi, en l'appelant un effet sans cause. On pourrait certainement en dire autant de la retraite du ministère Bassano, car il n'est pas plus facile de comprendre pourquoi il s'est formé, que d'expliquer constitutionnellement le motif pour lequel il a été dissous après trois jours d'une existence à peine aperçue.

Si M. Royer-Collard a voulu simplement énoncer que le renvoi du ministère Martignac n'avait aucune cause parlementaire, il a exprimé sans doute une vérité incontestable ; mais s'il croyait que l'avènement de M. de Polignac était, comme il l'a dit d'une manière générale, un effet sans cause, il s'est abusé étrangement, et les ordonnances de juillet ont dû le convaincre de son erreur.

Dans la situation désespérée où les envahissemens de la démocratie française avait jeté la royauté légitime, il ne restait plus à celle-ci que deux partis à prendre ; ou bien rendre son épée au 221, et c'est-à-dire de sa part, un acte d'abdication, un véritable suicide ; ou bien résister ouvertement au torrent qui l'entraînait, et courir les hasards d'une révolution. Le dernier parti était, sous tous les rapports, le meilleur, aussi la restauration l'a-t-elle préféré ; et elle a eu raison. Il vaut mieux en effet pour un pouvoir quel qu'il soit, périr au milieu d'une insurrection, dont les chances sont toujours incertaines, que de subir l'ignominie d'être chassé par les épaules, comme incorrigible ou incapable.

Il ne faut pas s'y tromper. Au point où en étaient venues les choses, en 1829 et en 1830, la royauté légitime même, en transigeant avec le quasi-libéralisme de M. de Martignac, n'aurait arrêté ni les progrès de l'opinion, ni contenu le flot démocratique qui la pressait de toutes parts ; elle eût réussi tout au plus à ajourner le combat, et à retarder le moment inévitable où il lui aurait fallu avoir raison du pays, ou se laisser enchaîner par lui. La restauration a fort bien compris que plus elle ferait de concessions à l'esprit révolutionnaire de la France, et moins elle serait en état de lui tenir tête, lorsque la lutte décisive s'engagerait. Ce calcul, nous le répliquons, était fort sage, et il explique en même temps qu'il le justifie, l'avènement du ministère Polignac.

M. Royer-Collard se trompait donc grandement lorsqu'il affirmait que le cabinet du huit août n'avait pas de cause. Cette cause, nous venons de la dire, c'était la nécessité impérieuse,

urgente, de sauver la royauté légitime, suspecte depuis longtemps au pays, et menacée alors très-gravement par le développement des forces vives et ardentes du parti libéral.

Le ministère Bassano, né d'une rivalité de vanités qui, de la part de MM. Guizot, Thiers et de Rigny, ne pouvait être ni bien sérieuse, ni bien durable ; accepté dans une de ces royales distractions dont on retrouve souvent des exemples dans la vie des plus grands princes, le ministère Bassano, disons-nous, pouvait jusqu'à un certain point se croire appelé par l'adresse de la chambre. Cette manière d'expliquer sa courte apparition n'aurait assurément rien que de naturel sous un gouvernement représentatif, sincère ; elle serait constitutionnelle ; c'est précisément là le motif qui ne permet pas de l'admettre sous le régime actuel.

Si le ministère Bassano eût été appelé par l'adresse, ainsi que l'ont dit quelques journaux, sa dispersion burlesque serait vraiment alors ; pour nous servir encore une fois de l'expression de M. Royer-Collard, un effet sans cause ; car enfin l'adresse n'a pas changé, elle reste avec ses flétrissures ; et cependant le cabinet du 11 novembre est remplacé, et, qui pis est, oublié. Il faut donc chercher une autre raison de l'apparition et de la retraite presque subite du tiers-parti ; mais cette raison, quelle est-elle ? Nous l'avons déjà indiquée. Dans notre opinion, le ministère Bassano se retire devant la même nécessité qui imposa à la restauration le renvoi du ministère Martignac. Le tiers-parti est certainement un parti fort innocent ; mais malgré son innocence et sa naïve dévotion à la royauté de juillet, il l'aurait compromise sans le vouloir, en fortifiant l'opposition et en lui préparant l'entrée du pouvoir. C'est un danger que l'habileté de Louis-Philippe devait éviter.

Les 221 résistèrent, en 1829 et en 1830, à M. de Polignac, et leur résistance provoqua, comme chacun sait, les ordonnances de juillet. Le tiers-parti qui vient d'être mystifié d'une façon si cruelle, suivra-t-il leur exemple ? osera-t-il combattre les doctrinaires restaurés, au risque de braver l'auguste protection derrière laquelle ils s'abritent ? Cela est peu vraisemblable.

En 1829 et en 1830, les 221 combattaient la légitimité avec l'opposition de l'extrême gauche dont ils secondaient, à leur insu, les projets et servaient les patriotiques répugnances ; ils étaient unis entr'eux, ils marchaient avec l'opinion, et se sentaient appuyés par les masses. Le tiers-parti aura-t-il les mêmes ressources ? disposera-t-il des mêmes forces ? A qui pourrait-il faire peur ? — Au système du 13 mars et du 11 octobre ? Mais il l'a constamment soutenu depuis quatre ans, et lui a livré toutes les libertés du pays ! — A la pensée immuable ! — Mais il est trop bon royaliste pour se brouiller jamais avec elle.

Le tiers-parti, tant qu'il ne s'unira pas franchement au compte-rendu, ne sera que ridicule et n'inspirera aucune crainte. Le seul moyen pour lui de devenir redoutable, et de conquérir quelque influence, c'est d'aller grossir les rangs de l'opposition nationale ; mais le fera-t-il ? Si cela arrive jamais, ce n'est pas à son patriotisme qu'il faudra en faire honneur, mais à sa vanité, car le tiers-parti en a beaucoup. En attendant, qu'il soit modeste ; l'humilité convie à sa triste position.

## M. SAUZET ET M. DE LAMARTINE.

Aujourd'hui le journal ministériel de Lyon prend possession de M. Sauzet ; il se charge de le défendre, il indique ce que le député du Rhône a fait, ce qu'il a eu l'intention de faire, à qui il a écrit, pourquoi il voyage, qui il a remercié, et qui il a dû remercier.

Le *Courrier de Lyon* répond ainsi au *Constitutionnel*, qui, d'un air à la vérité un peu moins assuré, avait déjà mis la main sur M. Sauzet, le confisquant à son profit, et se chargeait aussi de raconter et d'expliquer sa conduite.

Nous avons vu les journaux légitimistes compter naguère sur M. Sauzet, le revendiquer pour un des leurs, et choisir au défenseur de M. Chantelauze, une place dans la chambre à côté de M. Berryer.

L'opposition patriote seule n'a pas fait d'avances à M. Sauzet ; elle n'avait aucun droit d'espérer son concours, et elle ne s'est jamais flattée de l'obtenir ; peut-être est-ce pourtant dans nos rangs que M. Sauzet trouvera le plus d'impartialité et de justice ; nous le verrons sans désappointement choisir la place que sa conscience seule lui indiquera sans doute, et ses succès, s'il en obtient pour son parti, ne nous trouveront pas jaloux pour le nôtre.

Voilà M. Sauzet arrivé au moment où sa conduite décidera si, au lieu d'un avocat distingué, Lyon doit compter parmi ses citoyens un orateur politique éminent ; nous le souhaitons de toute notre âme, et puisse M. Sauzet réaliser les espérances qu'il a fait naître à juste titre. Mais par cela même que nous le désirons, nous voudrions qu'il levât au plutôt l'incertitude dans laquelle il a laissé ses compatriotes sur les opinions politiques dont il se fera le champion ; la réserve exa-

gérée qu'il a gardée à cet égard, nous fait craindre que la chaleur de l'âme et la conviction inébranlable ne le distinguent pas dans sa carrière parlementaire. Celui qui, plongé dans l'atmosphère ardente des passions politiques où nous vivons, a su rester assez froid et calme pour se préserver d'une seule de ces actions, d'une seule de ces paroles qui mettent l'âme à découvert et révèlent la pensée intime, ne trouvera pas, au moment précis, cet entraînement irrésistible qui naît du génie.

Mais nous nous trompons peut-être, et nous le souhaitons non dans l'intérêt de notre opinion politique, nous le répétons encore une fois ; mais, le dirons-nous, nous sommes humiliés que, dans la chambre des députés, notre ville ne puisse montrer aujourd'hui sur aucun banc un seul homme à avouer. En quoi ! Lyon, la cité d'imagination et de courage, ne trouvera pour parler en son nom, pour défendre ses droits, que des bouches bégayantes et des esprits sans portée ! Nous en rougissons même pour les électeurs du monopole, quoique nous n'ayons eu certes aucune influence sur les choix qu'ils ont faits.

Si M. Sauzet veut être l'homme que nous demandons, il doit songer à bien vite désigner sa place ; qu'il ne cherche pas à conserver à la chambre cette position indéfinie qui, sous quelques rapports, ne lui a pas été défavorable dans la vie privée ; il faut qu'il se rattache à un parti ; jamais, quelque talent qu'il dépense, un homme isolé ne réussira dans l'arène politique. Voyez M. de Lamartine ! quelles vastes espérances n'a-t-il pas fait concevoir, et comme il les a trompées ! Il s'est posé à l'écart, blâmant et louant tour-à-tour, selon ses inspirations du moment, ne sacrifiant aucune des nuances si faibles qu'elles fussent qui séparent ses opinions de celles de ses amis. Quelle influence a-t-il conquise ? A quoi ont servi au pays son éloquence et sa réputation ?

Pour M. Lamartine nous avons pensé souvent qu'il n'y avait qu'une place et qu'elle était à côté des amis encore fidèles des Bourbons. Nous aurions trouvé bon, nous aurions trouvé beau que le poète qui chanta pour eux dans leurs jours de puissance, les protégeât maintenant à son tour et déplorât leurs jours d'infortune ; et pourtant nous n'avons eu que de la haine pour la puissance des Bourbons, et ne pouvons garder que de la pitié, sinon du mépris, pour leurs malheurs mérités.

M. Sauzet est arrivé, lui, à la chambre pur de tout engagement, aucun lien ne le rattache intimement à une fraction des partis actuellement en présence ; qu'il choisisse donc où il voudra entre toutes ; mais qu'il choisisse, et nous verrions avec peine qu'il restât une pomme de discorde entre le *Courrier de Lyon* et le *Constitutionnel*, entre le roi Louis-Philippe qui le convoite et les légitimistes qui ne désespèrent pas encore de lui.

V. P.

On lit dans le *Bon Sens* :

## SITUATION DE L'ANGLETERRE.

Il y a douze ans que Canning, dans un repas public que la ville de Liverpool lui donna le 30 août 1822, expliquait à ses concitoyens pourquoi il ne votait pas pour la réforme parlementaire, et s'en était montré l'adversaire décidé.

Il établissait dans son discours que réformer la chambre des communes sans toucher aux autres parties de la constitution, la transformer en une assemblée populaire ou quasi-populaire, c'était faire de la monarchie anglaise une république. Il ajoutait que présenter la réforme parlementaire comme l'unique remède à tous les maux du pays, c'était outrager la vérité, et compromettre gravement l'avenir.

« Cela me fait souvenir, disait-il, d'une histoire que j'ai lue je ne sais où, celle d'un peintre qui, dans son enthousiasme pour son art, s'était occupé principalement et exclusivement d'un seul sujet, et ce sujet était un lion rouge. Il fut d'abord employé pour l'enseignement d'un cabaret, et le maître lui donna la liberté d'exercer son talent en faisant un lion rouge. Une personne du voisinage ayant une salle à manger à orner fit venir le même peintre, et le consulta sur ce qu'il croyait le plus convenable d'y peindre. « Mais, dit le peintre après un moment de réflexion, ne pensez-vous pas qu'un beau lion rouge ferait un merveilleux effet ? »

Ce monsieur, sans être entièrement convaincu, le laissa faire à sa guise, bien déterminé d'en agir autrement pour sa bibliothèque, où il voulait faire peindre quelque chose dans un petit panneau, sur la cheminée. Il consulta donc le même peintre qui, avec l'air de la méditation du génie, lui dit : « Je pense qu'un joli petit lion rouge serait charmant dans cet endroit. »

Il en est ainsi de la réforme parlementaire ; quelque soit le malheur de la position, le seul remède est une réforme, et la seule chose que vous puissiez obtenir des réformateurs modérés, c'est un joli petit lion rouge. Je voudrais, messieurs, poursuivait Canning, que les théories fussent amusantes comme les lions rouges du peintre ; mais elles renferment un principe vicieux contre lequel il faut tenir la nation en garde. Je l'avoue, je suis même contre le plus petit des lions rouges. Ce n'est pas la grandeur qui m'effraie, mais l'espèce. Je crois toujours voir l'ayant garde d'une ménagerie toute entière ; et quelque petit que soit l'animal que vous recevrez, quand il s'agira de le faire sortir il deviendra d'une grosseur formidable dans sa cage. »

La ménagerie qui épouvantait Canning dans ses prévisions n'a pas tardé à paraître, et, suivant la noble habitude des champions de l'aristocratie, de comparer le peuple à des bêtes brutes et féroces, ils peuvent aujourd'hui reconnaître cette ménagerie formidable dans les cent mille ouvriers de Glasgow, harangués par lord Durham.

L'Angleterre a été longue à obtenir sa réforme parlementaire, à l'arracher tant à la royauté qu'à l'aristocratie; mais enfin elle l'a conquise, et désormais rien ne peut plus l'arrêter dans sa marche; elle pourra faire quelquefois une halte: un pas rétrograde est impossible.

Nous sommes de l'avis de Canning; la réforme parlementaire a détruit la vieille constitution anglaise. Il s'en affligeait dans ses pressentiments; nous nous réjouissons de ce résultat obtenu. Effectivement, un parlement réformé dont le génie est nécessairement révolutionnaire, même au milieu de tous les tempéramens de l'habileté politique, donne à la démocratie une puissance immense qui doit finir par briser toutes les résistances de l'aristocratie. Quant à la maison de Hanovre, elle pourra respirer quelque temps encore, si elle renonce à-propos à des solidarités funestes.

Mais combien la chambre des lords paraît plus ridicule et plus surannée en face d'une chambre des communes réformée, dont la majorité est wigh, et dont la minorité est radicale! On peut bien dire aujourd'hui, avec un avocat anglais, que c'est une *assemblée de vieilles femmes*. On peut s'écrier avec lord Althorp: *Le diable emporte la chambre des lords, sauvez l'abbaye!* Ah! sauvez non-seulement l'abbaye, mais sauvez l'Angleterre, et, de par St-Georges, elle sera sauvée la liberté de l'Angleterre, que nous aimons aujourd'hui comme une sœur, dans la croisade de l'indépendance européenne!

Le parti wigh, proprement dit, est entièrement déconcerté; trois échecs l'ont affaibli d'une manière irréparable, la retraite de lord Grey, la conduite de lord Brougham, la levée de boucliers de lord Durham.

Lord Grey, en se retirant à 72 ans des affaires, a usé de son droit, et personne ne pourrait lui reprocher d'avoir manqué de persévérance et de courage; ce noble vieillard a été jusqu'au bout de sa conviction et de sa force. Mais sa retraite a dépeupillé son parti de ce qu'il avait de plus éclatant et de plus pur à opposer à ses ennemis; et pendant lord Grey, les wighs ont perdu leur agammon; lui seul contrebalançait l'orgueil tory par une fierté toujours supérieure aux dédains les plus insolens.

On ne sait comment s'expliquer la conduite du chancelier; il trahit sourdement lord Grey; il déplaît au roi; il se sépare ouvertement des opinions radicales; il semble vouloir se rapprocher des torys modérés. Que veut lord Brougham? le pouvoir? Il prend un mauvais chemin pour y parvenir, car il se contredit; il cesse d'être l'homme des intérêts populaires; il devient presque une nuance de sir Robert Peel; il laisse échapper son glorieux rôle de mandataire et de défenseur du peuple.

Un autre s'en empare: rien de plus vif et de plus dramatique que l'impétuosité avec laquelle lord Durham s'est porté à la tête du parti populaire; il a saisi l'occasion et frappé un coup de force éclatant avec un admirable à-propos. Lord Durham se constituant chef des ouvriers et des travailleurs a fait ce que fit, en 1789, le marquis de Lafayette, se mettant à la tête du peuple; il faut tenir compte dans cette similitude des différences des deux civilisations.

Certes, ce n'est pas la première fois qu'en Angleterre un membre de l'aristocratie se fait l'homme du peuple: on peut se rappeler la conduite de sir Francis Burdett; mais jamais un personnage politique n'avait énoncé d'une manière si formelle et si nette les prétentions, non plus des wighs, mais du peuple. Le but est clairement inniqué; les positions qu'on veut emporter sont désignées à ne pas s'y méprendre, et sont éclairées d'avance d'une lumière fatale.

Le parti radical en Angleterre est nombreux et puissant, mais il manque d'un chef dont la supériorité sociale incontestable fit taire toutes les rivalités intestines, et pût affronter en les écrasant toutes les colères hautaines de ses adversaires. Lord Durham a donné au parti radical une tête, une expression, un général, un nom, un homme.

Les radicaux étaient une multitude instruite, s'appuyant sur une philosophie claire, celle de Jérémie Bentham, ayant pour organe littéraire la *Westminster Review*, des journaux pour tribunes quotidiennes; maintenant ils ont un chef politique constitué, un lord démocrate, un tribun gentilhomme. La rage est dans le cœur de l'aristocratie. Le chancelier prépare son ironie et ses sarcasmes; mais quelque soit la facilité de sa verve, il n'aura pas si bon marché de lord Durham qu'il pense. Son adversaire s'appuie sur une force immense; il porte dans la politique et dans les affaires une passion infatigable et amère; et s'il n'est pas trahi par sa santé, il fera passer de cruels momens à l'entêtement des torys et à la trahison de certains wighs.

L'Angleterre est inquiète et agitée. Les wighs sont convaincus d'impuissance. Les radicaux ne peuvent encore saisir le pouvoir, et sont occupés à se discipliner sous la conduite de leur nouveau général, lord Durham. Les torys doivent nécessairement reprendre le gouvernail, ne fût-ce d'abord que pour empêcher des concessions nouvelles. Peut-être le roi Guillaume s'adressera-t-il au duc de Richemond, tory modéré, après avoir conféré avec le duc de Wellington. Sir Robert Peel est en Italie; reviendra-t-il à Londres avec la même rapidité que Fox, quand ce dernier apprit la folie de de Georges III et la présentation du bill de régence?

Il est possible que rien ne soit immédiatement changé, ou du moins que les secousses violentes soient encore ajournées; mais il est certain que la liberté anglaise est dans une admirable position pour se défendre et pour obtenir de nouvelles conquêtes. Elle sortira plus vive et plus forte des flammes qui, consumant l'enceinte et le forum de l'antique constitution, ont dû paraître un triste présage à la vieille aristocratie. Les torys peuvent cesser d'insulter le peuple et de lui reprocher sa féroce brutalité, car ils pourront avoir besoin de la clémence du *lion rouge*.

Annouer une nouvelle édition des œuvres complètes de M. de Châteaubriant, c'est aller au-devant des desirs du public qui apprécie les ouvrages du noble écrivain. Ce n'est pas seulement le charme du style, c'est aussi l'historien, c'est aussi les événements de notre époque que l'on retrouve dans les écrits de M. de Châteaubriant, chacun de nous a lu les *Martyrs*, le *Génie du Christianisme*, les jolis romans d'Atala et du *Dernier des Abencerages*, mais les *Essais sur les révolutions*, les *Etudes historiques*, mais les événements de la restauration que l'auteur était si bien à même de connaître et que l'on trouve dans ses *Mélanges*, dans ses *Discours* à la tribune, sont aussi des documents précieux. L'édition que publient aujourd'hui MM. Pourrat frères est la dernière revue par l'auteur; le manuscrit est définitivement arrêté; elle sera bien complète; et, si nous en jugeons par le premier volume des *Martyrs* qui vient de paraître, elle ne laissera rien à désirer sous le rapport de la typographie.

Le format in-8°, comme le plus commode, a été choisi pour cette belle édition, et malgré le prix du manuscrit, chacun des 22 volumes ne coûtera que 3 fr. 50 c.

Le nom des éditeurs qui viennent de terminer si bien leurs éditions de Buffon et de Châteaubriant, est une garantie que cette

publication qui doit paraître, un volume tous les 20 jours, n'éprouvera pas de retard.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'Election de Bordeaux rapporte, sous la date de Bayonne, 13 novembre:

« L'action qui a eu lieu le 6 à Senna, ou pour mieux dire dans les environs de cette ville, commença à 7 heures du matin. Zumalacarreguy quitta cette ville avec les 1<sup>er</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> bataillons de Guipuzcoa et 400 chevaux. Les colonnes des brigadiers Lopez et Segovia, composées de 4,000 hommes et 400 chevaux, commandées par le colonel Pareso, attendirent, embusquées qu'elles étaient, les carlistes dans les landes de Lerin. Le feu dura jusqu'à midi, heure à laquelle Zumalacarreguy fut obligé de se retirer d'abord à Lerin, et ensuite à Peralta, laissant sur le champ de bataille 325 morts et 400 blessés. Le même soir, les troupes de la reine se retirèrent à Senna avec une perte de 120 hommes et autant de blessés. Cette action a été d'autant plus désavantageuse aux carlistes que les troupes de la reine avaient pris une position très-favorable.

« A l'entrée de Zumalacarreguy dans Peralta, les 200 urbains qui occupaient cette ville se sont retirés et se sont rendus à Tudèle.

« D'après les nouveaux ordres du prétendant, la ville de Pampelune a été mise en état de blocus, et les ordres les plus sévères pour n'y rien laisser parvenir ont été donnés par Zumalacarreguy. A cet effet, on a fait entourer cette place par le 2<sup>me</sup> bataillon et 50 chevaux.

« Le 9 du courant une petite affaire a eu lieu sous les murs de Pampelune. La moitié du deuxième bataillon s'approcha jusqu'à la caserne des peseteros qui touche Pampelune. Cent hommes de cette garnison et 20 urbains de Pampelune sortirent pour poursuivre les carlistes; mais ceux-ci se retirèrent jusqu'à Villaba, où l'autre moitié du deuxième bataillon se trouvait embusquée, et un feu des plus vifs commença. Les peseteros et les urbains se retirèrent, laissant au pouvoir des carlistes deux peseteros et cinq urbains, qui furent fusillés le lendemain à Hordoz, vallée d'Estéribar, à deux heures de Pampelune. Dans cette affaire, les carlistes eurent trois morts et cinq blessés, parmi lesquels se trouve le capitaine de la cinquième compagnie. Les urbains et les peseteros, en outre des prisonniers, eurent un mort et neuf blessés.

« Le 8 au soir, 300 hommes se retirèrent de Pampelune pour se rendre à Puente-la-Reyna, qui est à deux lieues de cette place; arrivés à Perdou, ils furent attaqués et poursuivis par les carlistes jusqu'à Galar, d'où ils demandèrent du renfort au général Mina. Celui-ci sortit avec 600 hommes et 80 chevaux, et parvint à délivrer les 300 hommes qui étaient cernés par le deuxième bataillon.

« Le 10, les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons factieux se sont réunis à Eugui; ils devaient faire leur jonction, avant-hier, avec le cinquième bataillon pour attaquer la garnison d'Elisondo. »

« On nous écrit de Bayonne:

« Une trincadure qui vient d'arriver de Bilbao nous apporte des nouvelles de la Biscaye jusqu'au 7 de ce mois. Après l'affaire de Salvaterra, Zumalacarreguy fit sa jonction, près des limites de la Biscaye, avec les six bataillons carlistes de cette dernière province, mais les brigades d'Espartero et de Iriarte, réunies avec le brigadier Solar, poursuivirent la faction de Navarre jusqu'à Mondragon, sans que Zumalacarreguy vint les attendre.

La faction de Biscaye, aux ordres d'Eraso, se détacha du gros de l'armée des carlistes, et se présenta devant Bilbao dont les fortifications viennent de recevoir un plus grand développement, pour donner un nouveau témoignage de son impuissance devant les *urbanos* et la garnison de Bilbao. Le prétendant devait célébrer la fête de St-Charles à Guernica le 4, mais le général Espartero est venu prendre sa place dans cette ville.

(Mémorial bordelais.)

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 19 novembre.

On avait reçu hier dès le matin la réponse de M. Humann, qui acceptait le portefeuille des finances et celle de M. Duperré qui refusait celui de la marine. Mais on a attendu des nouvelles de Londres pour reconstituer l'ancien cabinet doctrinaire. Ces nouvelles étant arrivées vers deux heures, et donnant l'assurance que le ministère Wellington ne pouvait en ce moment amener de perturbation immédiate, on s'est décidé à signer les ordonnances que publie aujourd'hui le *Moniteur*.

— Le *Moniteur* n'indique point de sous-secrétaire-d'état de la guerre, quoiqu'il paraisse certain que le maréchal Mortier n'a accepté qu'à la condition d'être débarrassé de la besogne courante.

— Ce matin les nouveaux ministres ont de nouveau occupé leurs hôtels, où ils ont retrouvé le même accueil empressé qui, le 10 novembre, avait salué leurs successeurs.

— M. Thiers a remis dans les cartons son discours commencé de réception à l'Académie. On assure à ce sujet que M. de Bassano ayant fait remarquer à M. Thiers qu'il occupait son fauteuil à l'Institut; celui-ci lui a répondu: Ah! parbleu, je vous le rends avec joie, si vous voulez vous charger de mon discours.

Hier, assure-t-on, la voiture de M. Thiers ayant été rencontrée, rue Vivienne, par M...., le jeune carliste, qui l'a défié il y a trois jours, un violent coup de cravache a été lancé contre une des glaces qui n'a point résisté. Je vous cite ce fait qui occupe aujourd'hui tout Paris, sans approuver aucunement la conduite du provocateur, et en pensant avec beaucoup d'ennemis de M. Thiers, qu'il n'est nullement tenu de rendre raison au premier venu des actes publics qui ont signalé son ministère.

— Une lettre de Londres, reçue ce matin, donne à penser que le roi Louis-Philippe a dû être informé depuis cinq à six jours du changement qui se préparait à Londres. D'après cette communication la dernière révolution du cabinet anglais était prévue depuis les fêtes de Fontainebleau, la situation créée par lord Althorp, par la mort de son père, n'a fait que marquer l'heure du dénouement.

Nouvelles étrangères.

Les correspondances d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne sont vides d'intérêt.

— Les journaux anglais d'avant-hier lundi ne laissent plus

aucun doute sur la formation d'un ministère tory présidé par le duc de Wellington.

Lord Brougham a déclaré publiquement, de la manière la plus formelle et la plus énergique, le bruit qui avait couru la veille, qu'il consentait à faire partie du nouveau cabinet.

Ainsi que je vous l'ai dit avant-hier, toutes les nuances du parti réformiste se sont vivement prononcées contre toute tentative qui pourrait être faite pour former un ministère de coalition, et cette combinaison, du reste, n'entraîne nullement dans les vœux du roi.

Les Anglais aiment mieux la franche hostilité de la cour, qu'un système hypocrite et bâtarde qui ne profiterait à personne.

La chambre des communes et le corps électoral (composé d'un million de citoyens) veulent voir à l'œuvre la chambre des lords et le clergé, et sauront bien arrêter toute entreprise contre-révolutionnaire et compléter la réforme de l'église, et de l'état; si leurs ennemis font appel à l'armée, ils feront un appel à la nation.

Les membres du nouveau cabinet ne sont pas encore connus.

— Toutes les lettres reçues aujourd'hui de Londres faisant appréhender des troubles graves et prochains, les capitalistes se sont enfin alarmés de la tendance contre-révolutionnaire des gouvernements; et les fonds ont fléchi, malgré l'affection de la bourse pour les doctrinaires et la joie que lui cause leur triomphe.

On parlait aussi d'une nouvelle mésintelligence entre MM. Guizot et Thiers, et de la démission qu'aurait donnée ce dernier en plein conseil.

#### NOUVELLES.

L'acceptation de M. Humann ayant été connue aujourd'hui, le roi a convoqué aux Tuileries M. le maréchal duc de Trévise, MM. de Rigny, Thiers, Guizot, Persil et Duchâtel.

Le roi a signé à trois heures les ordonnances qui confèrent la présidence du conseil et le portefeuille de la guerre à M. le duc de Trévise; les portefeuilles des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de l'instruction publique et du commerce à MM. de Rigny, Thiers, Humann, Guizot et Duchâtel.

M. Persil demeure garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Le roi n'a pas jugé à propos de pourvoir au portefeuille de la marine avant le retour de M. Humann, retenu à Strasbourg pour quelques jours.

Les ordonnances seront publiées demain dans le *Moniteur*.

En attendant le retour prochain de M. Humann, M. Duchâtel est chargé de l'intérim du ministère des finances; M. le comte de Rigny est chargé de l'intérim du ministère de la marine. (J. de Paris.)

Le roi n'a pas jugé à propos, dit le *Journal de Paris*, de pourvoir au portefeuille de la marine avant le retour de M. Humann.

Cela veut dire que M. Duperré a refusé. On ne conçoit pas en effet cette déférence pour M. Humann, lorsque M. Humann n'est pas président du conseil, lorsque surtout il accepte de Strasbourg.

De deux choses l'une: ou il a accepté sur une liste complète dans laquelle se trouvait le nom du candidat à la marine, ou il a accepté sur une liste qui réservait cette nomination.

Dans la première hypothèse, le candidat a refusé; dans la seconde, on a carte blanche de la part de M. Humann, et néanmoins on ne trouve personne! (Le Bon Sens.)

— Le gouvernement n'est point encore assuré de l'adhésion de l'amiral Duperré; il croit même à son refus. C'est ce qui fait dire au *Journal de Paris* qu'on n'a point encore pourvu à la nomination du ministre de la marine.

Le même journal garde aussi le silence sur le choix du sous-secrétaire d'état au département de la guerre. On regarde cependant comme certain que ce poste sera occupé par M. Dode de la Bruerie, pair de France. (Cour. Franç.)

— M. le duc de Bassano, qui avait conché ces jours derniers à l'hôtel du ministère de l'intérieur, a quitté ce soir cet hôtel, où quelques heures après il sera remplacé par M. Thiers.

Les amis de M. le duc de Bassano assurent qu'il n'a point donné sa démission, qu'il a seulement rendu son portefeuille au roi lorsque le roi le lui a redemandé. (id.)

— M. Charles Dupin, l'un des membres du ministère des trois jours, a voulu qu'une ordonnance restât comme trace de son passage au département de la marine. Il a en conséquence créé un prix de 6,000 f. destiné à récompenser les améliorations qui seraient apportées dans la navigation à la vapeur appliquée aux bâtiments de l'état.

Une lettre de lui, adressée à l'académie des sciences, l'informe de cette décision, en la chargeant de décerner le prix. (Id.)

— Un journal anglais et tory, l'*Albion*, fait une assez bonne plaisanterie à l'occasion du spectacle ridicule que présente, depuis quelques jours surtout, le cabinet du roi Louis-Philippe:

« Tous ces changements de ministres, dit l'*Albion*, sont sans importance tant que Louis-Philippe reste dans le cabinet. (Le Bon Sens.)

— Le *Journal des Débats* prétend que le ministère s'est retiré couvert des marques de l'estime publique. Ici marque est synonyme de *flétrissure*. (Idem.)

— Le *Constitutionnel* veut débaptiser le tiers-parti et lui donner le nom de *parti parlementaire*.

Il nous semble que lorsqu'on a déshonoré un nom par une lâcheté, on devrait s'abstenir d'en demander un plus brillant.

Napoléon ne donnait à ses généraux des noms illustres que lorsqu'ils s'en étaient rendus dignes par des victoires éclatantes et de belles campagnes.

Que le tiers-parti se lave de l'ignominieuse défaite qu'il vient de subir, qu'il se montre courageux, honnête et cap...

ble, nous le nommerons alors nous-mêmes *parti parlementaire*; qu'il nous accorde ensuite une réforme électorale qui admette tous les intérêts à la représentation législative; qu'il améliore l'assiette et la répartition de nos charges publiques, nous l'appellerons *parti national*. (Idem.)

— La *Gazette du Midi* publie la dépêche télégraphique suivante datée de Paris, le 30 octobre, à huit heures du matin :

« Le ministre de l'intérieur à M. le préfet du Var :  
« La famille Bourmont tout entière est partie de Genève le 26, annonçant qu'elle serait à Gènes le 5 novembre et s'embarquerait pour Civitta-Vecchia. N'en faites pas moins surveiller le littoral et la frontière, au cas où cette déclaration ne serait mise en avant que pour donner le change sur son véritable itinéraire.  
Pour copie :

Ch. LEMAISTRE.

Pour copie conforme :  
Le préfet du Var, FLORET.

Et voici les mesures qu'a dû prendre M. le préfet du Var, en raison de la dépêche qui précède :

« Draguignan, le 3 novembre 1834.

Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de vous transmettre une dépêche télégraphique de M. le ministre de l'intérieur relative à la famille Bourmont.

« Veuillez prendre immédiatement les mesures les plus exactes pour que l'entrée de territoires soit interdite à tous les membres de cette famille. Ils ne peuvent y être admis dans aucun cas; s'ils y pénétraient furtivement ou violemment, ou sous un déguisement quelconque, ou même porteurs de passeports en règle, ils devraient être arrêtés sur-le-champ.  
« Recevez, etc. Le préfet du Var, FLORET.

Un courrier, expédié par le duc de Wellington à M. Peel à Florence, a apporté le premier à lord Granville, dans la soirée d'avant-hier, la nouvelle des arrangements ministériels.

Ce courrier, secrétaire particulier de la reine, est non-seulement chargé d'une lettre autographe du duc, mais encore de la mission d'expliquer à M. Peel la nature des arrangements projetés, et tout l'intérêt que met la reine à son acceptation.

Il paraît que M. Peel avait déjà l'instinct des derniers événements, car en passant à Paris, il avait annoncé qu'il resterait l'hiver à Naples, et à peine arrivé à Florence, il a écrit à ses amis de Londres d'expédier ses lettres à l'ambassade anglaise à Paris, attendu qu'il était près de revenir en France. Le courrier le rencontrera sur la route, on le croit du moins ainsi à l'ambassade.

Le secrétaire a fait connaître à lord Granville que le duc de Wellington priait M. Peel d'accepter le poste de lord de la trésorerie et qu'il ne se réservait pour lui que le titre de commandant en chef de l'armée. (Courrier Français.)

— M. De Lamartine, élu deux fois, a opté pour l'arrondissement de Dunkerque (*extra muros*), qui l'avait déjà envoyé à la chambre. L'arrondissement de Mâcon aura donc un député à nommer.

Le *Handelsblad*, journal allemand, exprime son étonnement de la nouvelle donnée par les journaux belges, d'après laquelle les garnisons des forts de Lillo et de de Liekenshoek s'approprièrent à les abandonner. Le *Handelsblad* déclare que les dernières lettres de ces forts ne font mention d'aucun changement quelconque.

— On sait que le *Journal des Débats* a dernièrement annoncé la démission de M. de Talleyrand, en expliquant cette retraite du prince par l'arrivée du ministère du 10 novembre. Or l'explication est matériellement fautive. Personne n'ignore que, depuis six semaines, M. de Talleyrand a exprimé cette résolution, et nous en dirions ici la cause, si elle n'était absolument étrangère à toute question politique. Les *Débats* ne savaient-ils pas cela tout aussi bien que nous ?

Il nous semble qu'au lieu de prêter des motifs aux gens, et d'inventer des nouvelles, la feuille doctrinaire aurait bien dû publier la liste des démissions héroïques qui ont dû être données, pendant les trois jours, par les amis de l'administration aujourd'hui restaurée.

Il serait curieux de compter et d'apprécier les exemples de fidélité politique donnés par les adeptes de la doctrine. Si, au reste, ils y ont manqué, ils n'ont fait qu'imiter en cela leur chef et leur maître. M. Guizot ne rentre-t-il pas aux affaires sans M. de Broglie, et son meilleur ami n'est-ce pas après tout le pouvoir ? (Le Temps.)

— Le *Journal des Débats* avait annoncé d'une manière affirmative que M. de Talleyrand avait envoyé sa démission, à la nouvelle de la formation du ministère du 10 novembre.

La retraite de M. de Talleyrand n'était pas motivée par la chute du ministère doctrinaire dont il ne fait pas grand cas, malgré le dévouement que ses membres lui ont toujours témoigné, et l'admiration qu'ils professent pour ses principes politiques. L'ambassadeur de Louis-Philippe avait de plus graves motifs pour s'éloigner de Londres, nous les avons fait connaître, et la crise ministérielle qui vient d'éclater en Angleterre prouve que nous ne nous étions pas trompés.

La chute du ministère wigh était préparée de longue main, et M. de Talleyrand savait à quoi s'en tenir sur le sort de ses amis, lorsqu'il a envoyé sa démission de l'ambassade de Londres. (Quotidienne.)

— En 1805, après la prise d'Ulm, la grande armée marcha sur Vienne, et de là sur la Moravie, où la plus mémorable campagne devait se terminer par l'immense triomphe d'Austerlitz. Dans ce mouvement, les troupes françaises suivaient la rive droite du Danube. Un seul corps, commandé par le maréchal Mortier, éclairait la gauche du fleuve et devait agir parallèlement à ceux qui longeaient l'autre rive.

Au milieu du fracas des événements, on apprend au quartier-général que le corps de la gauche avait rencontré les premières troupes russes arrivant pour se joindre aux Autrichiens. Il est fait mention de ce fait dans le bulletin du jour, sans en indiquer le résultat, qu'on ignorait encore.

Mais la France était tellement accoutumée, depuis l'ouverture de la campagne, à confondre les rencontres de l'ennemi avec leur mise en déroute, que la petite ville du Nord où le maréchal Mortier a pris naissance, put croire à un succès décisif de sa part sur les Russes avec lesquels on la savait engagée. Dans cette persuasion, le conseil municipal se rassemble, et fier d'un honneur qui devait rejaillir sur la commune entière, il se hâte de voter une statue au général vainqueur.

Un courrier est expédié pour lui porter cette délibération. Il était à peine sur la route que l'on apprit que l'affaire aurait eu la plus triste issue si la division Dupont n'était venue à propos dégager le corps aventuré.

Le maréchal lui-même sollicita le retrait de la résolution prise par ses compatriotes en conseil municipal. (Messenger.)

— Le 14 de ce mois, une bande de chouans, commandée par le nommé Le Dain, vieux routier de 93, renommé dans le Morbihan, a attaqué un convoi de numéraire qui se rendait de Ploërmel à Pontivy. C'est à deux lieues de cette dernière ville, près du bois de Vincennes, que l'attaque a eu lieu. Les assaillans étaient au nombre de quarante hommes environ. Allechés sans doute par le succès du guet-apens de la Garche, ils ont attaqué avec résolution; mais l'escorte du convoi, composée de vingt-cinq carabiniers commandée par un officier du 13<sup>e</sup> léger, les a vigoureusement repoussés et mis en fuite. Trois chouans sont restés sur la place; Le Dain est au nombre des morts. Les carabiniers ont eu un homme tué et deux grièvement blessés. De pareils faits indiquent clairement ce qui surviendrait en Bretagne et en Vendée si notre politique continuait par ses oscillations à entretenir des espérances que tant de gens aiment à nourrir.

— Dans un article publié sous la rubrique de Vienne, la *Gazette d'Augsbourg* dit qu'on n'a pas reçu la confirmation des bruits en circulation sur la Syrie, et qu'on peut en conclure que l'état des choses n'est pas aussi critique qu'on l'avait d'abord prétendu. Cependant les envois de troupes vers l'Asie continuent à se faire sur la même échelle. La peste a diminué; les affaires reprennent une nouvelle activité.

— On écrit de Munich, 10 novembre :  
Le projet de réouvrir le Danube au Mein et au Rhin paraît devoir bientôt s'exécuter. Déjà le gouvernement a donné des ordres à ce sujet relativement à la navigation du Mein, et M. de Pechmann, premier architecte, va descendre ces jours-ci à Wurtzbourg pour les faire exécuter : en conséquence, toutes les écluses de moulins qui entravent la navigation vont être détruites ou arrangées de manière à ne plus la gêner; les endroits trop peu profonds pour permettre au batelier de charger convenablement ses bateaux vont être creusés et ces travaux peuvent être considérés comme la première main mise à l'œuvre pour l'exécution de ce grand projet qui doit faire prospérer, non-seulement les rives des trois fleuves, mais encore favoriser le commerce de toute l'Allemagne.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*, du 13 novembre :  
Lundi dernier, le poste des douanes de Bidart, ayant reçu avis qu'une forte exportation de munitions de guerre devait avoir lieu par Villefranque, se divisa et s'embarqua vers les sept heures du soir sur les bords de la Nive, en face de ce village.

A neuf heures, quelques-uns des préposés aperçurent sur le sentier qui conduit du port de Villefranque à Arauns une bande forte de 60 hommes chargés de ballots et armés de bâtons. Sommés au nom de la loi de mettre leurs ballots à terre, ils y répondirent par une décharge de plusieurs coups de pistolets et entourèrent aussitôt les préposés. Une lutte corps à corps s'en suivit : une nouvelle décharge de coups de pistolets eut lieu; mais les préposés s'emparèrent enfin de divers ballots et d'un des contrebandiers. Un autre est resté mort sur la place, et le reste de la bande parvint à prendre la fuite.

Les autres employés, embusqués dans les environs, et prévenus de cette attaque par les coups de feu, se hâtèrent de se rendre sur le lieu du combat et y trouvèrent leurs camarades autour des ballots et du cadavre. D'autres ballots furent trouvés çà et là. Rendus au bureau d'Arauns le 11, ces ballots, au nombre de 23, ont été reconnus contenir 576 kil. de salpêtre.

Aussitôt après l'affaire que nous venons de rapporter, quelques préposés de la résidence d'Arauns se mirent à la poursuite de plusieurs de ces contrebandiers qui s'étaient dirigés vers une auberge, près d'Erorits; en effet, ils en sortirent au nombre de sept vers deux heures du matin, toujours poursuivis par les préposés, et ils rentrèrent à 3 heures dans l'auberge de Maritaënia. Vers cinq heures, les préposés y pénétrèrent à leur tour, et les sept contrebandiers furent arrêtés sans grande résistance. On a trouvé sur l'un d'eux un pistolet qui avait fait feu récemment; les six autres étaient armés de bâtons dont un aussi cassé récemment. D'après la déclaration de trois d'entr'eux, on leur avait promis 10 f. à chacun pour conduire ces ballots de salpêtre jusqu'à Urdach.

— Une affaire plaisante et toute singulière doit retentir incessamment au tribunal de police du canton de Ligny. Le sieur Louis Villain, garde-champêtre de la commune de Nant-le-Petit, canton de Ligny, ayant passé une partie de la journée du 1<sup>er</sup> novembre à boire chez le sieur Génin, vers six heures du soir a fait annoncer à son de caisse que si l'on voulait bien le nommer maire de sa commune, il donnerait deux vaches et la moitié d'un pré à lui appartenant, estimé 4,000 fr. Ces faits ont été constatés par un procès-verbal de la gendarmerie de Stainville, en date du 5 de ce mois.

— Les rails employés jusqu'ici au chemin de fer ont été tirés d'Angleterre; la quantité importée monte à deux cents tonneaux. Sous peu de jours, le premier envoi de rails fabriqués dans le pays arrivera à Bruxelles. On a d'abord rencontré quelque difficulté à la confectionner; plusieurs cylindres ont été brisés; mais finalement on a parfaitement réussi à les établir, et désormais on n'aura plus besoin de recourir à l'étranger pour ces objets. (Journal de la Belgique.)

— On calcule que dans les Etats-Unis d'Amérique il y a 400,000 fumeurs de cigares, qui fument pour une somme annuelle de 900,000 dollars; il y a 600,000 chiqueurs et 500,000 priseurs : en tout, le huitième de la population paie pour ce singulier plaisir 7 millions de dollars.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

La 1<sup>re</sup> chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. de Belleyme, a terminé ce matin le procès intenté au prince Paul de Wurtemberg, par M. Grower, agent du gouvernement anglais, qui prétendait avoir été chargé par le prince de négociations qui doivent mettre le prince sur le trône de Grèce.

Après les répliques de M<sup>e</sup> Frédéric, avocat de M. Grower, et de

M<sup>e</sup> de Vastiménil, avocat du prince Paul, M. Landau, avocat du roi, a conclu en faveur de la demande.

Le tribunal a prononcé un jugement sur ces termes :

« Attendu, que dans l'espoir de rendre le prince Paul de Wurtemberg Grèce résulte des lettres écrites par le prince Paul de Wurtemberg, notamment de celle datée de Mols le 23<sup>e</sup> juillet 1830 et de plusieurs autres documents du procès; attendu, que en principe le mandat est gratuit, le prince de Wurtemberg doit cependant compte à son mandataire des dépenses faites pour accomplir le mandat; le tribunal renvoie les parties devant la chambre des avoués pour y établir le compte des sommes que Grower a déboursées dans l'intérêt du prince Paul de Wurtemberg.

Une dernière disposition du jugement supprime comme injurieux et diffamatoire pour le prince, un mémoire produit dans la cause par le sieur Grower.

— M. Magnan, gérant du *Légitimiste*, a été condamné à un mois de prison et à 400 f. d'amende pour publication d'un journal périodique politique sans dépôt préalable de cautionnement. La cour royale statuant par défaut sur l'appel de M. Magnan a confirmé purement et simplement cette condamnation.

### Responsabilité des communes.

La cour royale de Paris était saisie d'une question très-grave, qui intéresse à un haut degré, la responsabilité des communes, et dont les faits se rattachaient aux événements des 5 et 6 juin.

On se rappelle que le 5, les insurgés se répandirent dans quelques faubourgs de Paris, notamment dans le faubourg du Temple, et enlevèrent complètement les armes de la manufacture de M<sup>l</sup>. Pérardel, Scipion Périer et comp.

On évaluait à des sommes considérables le dommage qui fut alors causé par l'insurrection.

MM. Pérardel et Scipion Périer crurent devoir assigner la commune de Paris, comme civilement responsable des suites et des conséquences des troubles et des émeutes survenus dans son sein aux termes de la loi de vendémiaire an IV.

Le tribunal de première instance fit droit à leurs réclamations, et, sur la plaidoirie de M<sup>e</sup> Dupin jeune, condamna la ville de Paris à payer à MM. Pérardel et Scipion Périer une somme de 360,000 f. pour le dommage à eux causé dans les journées des 5 et 6 juin.

La ville de Paris crut devoir interjeter appel de ce jugement, et M<sup>e</sup> Boinvilliers, son avocat, a fait valoir à l'audience d'aujourd'hui, les motifs à l'appui de cet appel.

Selon lui, la loi de vendémiaire an IV étant une loi pénale, il convient d'en restreindre l'application dans les termes les plus étroits.

Or l'art. 4 de cette loi contient deux cas distincts d'exception, dans l'un desquels la ville de Paris s'est évidemment trouvée; il est certain, en effet, qu'elle a pris toutes les mesures qui étaient en son pouvoir; elle doit donc être déchargée de toute responsabilité.

M<sup>e</sup> Dupin, pour MM. Pérardel et Scipion Périer, a plaidé que la responsabilité des communes étant un principe écrit dans la loi, c'était aux communes à prouver clairement l'exception dont elles entendaient se prévaloir.

L'article 4, dont s'arme la ville de Paris, contient, il est vrai, une exception à la règle générale de responsabilité, mais une exception soumise à deux conditions dont le concours est nécessaire pour que l'exception puisse être invoquée.

Que dit en effet cet article :  
« Dans les cas où les rassemblements auraient été formés d'individus étrangers à la commune sur le territoire de laquelle les délits auraient été commis, et où la commune aurait pris toutes les mesures qui étaient en son pouvoir, à l'effet de les prévenir, ou d'en faire connaître les auteurs, elle demeurera déchargée de toute responsabilité. »

La ville de Paris est-elle dans le cas d'exception prévu par cet article? Non; car elle n'a pas même prétendu que les individus dont les rassemblements furent composés étaient étrangers à son territoire; c'est donc à elle d'en porter la faute, et les mesures qu'elle aurait pu prendre ensuite ne devaient pas la soustraire à la responsabilité que la loi a voulu faire peser sur les communes.

La cour, sur la demande de M. Perrot de Chezelles, avocat-général, a remis à samedi prochain pour entendre les conclusions du ministère public et prononcer son arrêt.

Nous nous empresserons de communiquer le résultat à nos lecteurs.

— Une vieille femme, au maintien humble et pantois, est assise sur le banc des prévenus; elle se signe dévotement pendant que M. l'avocat du roi expose qu'elle est prévenue d'avoir rompu son ban en quittant la résidence que lui avait fixée l'administration.

M. le président : Vous avez rompu votre ban.

La prévenue : Ah! mon Dieu, c'est-il indigne! une pauvre vieille femme qui n'a fait de mal à personne.

M. le président : Vous avez été condamnée pour vol, à six mois de prison.

La prévenue : Ah! sainte Vierge! c'était un méchant mouchoir que j'avais trouvé dans un ruisseau.

M. le président : Vous avez encore été condamnée à dix ans de travaux forcés, pour vol.

La prévenue : Ah! mon saint homme du bon Dieu! figurez-vous que c'était une montre que j'avais empruntée à un petit garçon dans le bois de Vincennes.

M. le président : Vous avez subi une troisième condamnation à cinq ans de réclusion.

La prévenue : Celui-là, c'était des mauvaises casseroles que mon amant m'avait données. Ah! Jesus mon dieu! je suis innocente de tout ça comme un agneau.

M. le président : Que venez-vous faire à Paris ?

La prévenue : C'était pour voir mon vieux confesseur, vu que je n'avais pas confiance dans celui de mon endroit. Ah! sainte Vierge!

Et la vieille marmotte un *Pater* en se signant dévotement. Le tribunal la condamne à quinze mois de prison.

### EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, 17 novembre.

Bureaux du *Globe*, 3 heures.

Nous venons d'apprendre que, peu de moments après l'arrivée de S. M. au palais de St-James, aujourd'hui, le président, accompagné de sir Henri Hardings, y est arrivé.

Lord Maryborough, le duc de Wellington, accompagné du lord Cowley et suivis des lords Lyndhurst, Jersey et Rosslyn, et M. Goulburn, sont arrivés à Saint-James, à environ deux heures et demie passée.

Le comte d'Albemarle est le premier des derniers hauts fonctionnaires de l'état qui soient arrivés au palais : il a été promptement suivi de lord Palmerston, M. Spring-Rice, lord-Auckland, le marquis de Lansdown, le comte Mulgrave, lord Melbourne, M. Grant, M. Abercrombie, lord Holland et lord Duncannon. On attendait à chaque moment le lord chancelier.

On croit que le comte Jersey sera le nouveau chambellan. et que l'administration du duc de Wellington sera aussi promptement que possible formée des mêmes individus que ci-devant. Lord Adolphe Fitz-Clarence était le premier lord pour accompagner, et le colonel Keate le second.

LL. MM. resteront à Londres jusqu'à jeudi prochain, et retourneront alors à Brighton, après avoir arrangé le ministère. (Globe and Traveller.)

— Le public revient à peine de la surprise et de l'incrédulité avec lesquelles il a reçu d'abord la nouvelle de la dissolution du gouvernement de lord Melbourne. Que le ministère libéral soit écarté et qu'il doive être remplacé par des torys, c'est ce dont on ne peut pas douter. Dans sa soumission respectueuse au droit légal qu'à S. M. d'exercer sa prérogative, le peuple fidèle conserve le droit d'exercer son privilège constitutionnel de s'étonner. Les divers bruits qui courent sur la manière dont s'exercera la volonté royale ou sur les motifs qui ont pu la déterminer n'expliquent point ce mystère. Les événements déjà publiés ne l'expliquent pas davantage. Ni désastre national, ni déconfiture parlementaire, ni dissentiment ministériel, ni abandon soudain du gouvernement de l'état, ni demande d'aucun changement par le peuple même n'a produit cette révolution dans nos affaires, aussi étrange qu'inattendue.

C'est la première fois, depuis l'avènement de la maison de Hanovre, que les ministres paraissent avoir été changés par un pur caprice : car c'est la première fois, depuis l'établissement du véritable gouvernement représentatif, qu'il exerce dans un esprit de pur favoritisme le privilège d'autorité non responsable dont la constitution l'a légalement investi, esprit que, même dans les temps présents, un despotisme pudique eût rougi ou peut-être frémé d'avance.

Nous ne chercherons pas à pénétrer dans les causes de ces étranges transactions pour juger de l'influence de basses intrigues et pour publier les noms de leurs coupables auteurs. Nous saisirons cependant cette occasion de dire que nous regrettons de voir le nom d'une dame illustre cité comme celui du premier meneur dans cette affaire, et pour repousser comme injustes et lâches les dispositions qu'on a montrées, à en rejeter sur elle tout le blâme.

Si elle est coupable d'avoir abusé de son influence, elle en subira également les conséquences; mais, quel que soit le rôle qu'elle a joué dans l'affaire, quels que soient l'opiniâtreté de ses dispositions hostiles envers le gouvernement, et son attachement pour une faction dangereuse, son sexe la décharge d'une responsabilité morale qui retombe de tout son poids sur des hommes dont la faiblesse aura pu se laisser influencer par les articles d'une femme.

Nous avouons que le moment choisi pour cette manœuvre ne l'a pas été sans quelque talent. Il est inutile de nier que le ministère qui se retire n'est pas, pour le moment, soutenu par cette sympathie fervente et unanime du peuple qui a fait triompher lord Grey d'une intrigue semblable, dans le mémorable mois de mai 1832.

Il est inutile de nier que l'état de l'opinion politique est précisément aujourd'hui calme et indifférent, comparativement à celui que tenait en éveil la grande crise de la réforme. Il y a plus : nous avouons que les délais apportés aux progrès des réformes, que le peuple regardait comme les conséquences légales du grand changement constitutionnel, ont refroidi l'ardeur de plusieurs de ceux qui adhéraient au dernier ministère, comme chef du grand mouvement politique, et même détruit la confiance que quelques personnes mettaient dans la sagacité des ministres et dans la fermeté de leurs principes avoués.

Nous avouons aussi que nos adversaires ont quelques raisons de triompher des dissidences qu'ils remarquent parmi les amis du peuple; que des phrases maladroites et mal comprises ont fait quelque mal; que les indiscrétions de leurs amis politiques ont amené des révélations déplacées et propres à exciter des sentimens d'hostilité. Mais, après tout, les dissensions peuvent encore se calmer; la confiance ébranlée peut revivre et l'événement si inattendu qui arrive est plus que tout autre susceptible de rallier et de ranimer les forces de la cause du peuple.

Les chefs du parti libéral doivent reconnaître enfin combien est futile toute tentative pour se concilier les soutiens des abus existants; ils doivent maintenant savoir que leurs ennemis secrets veillent toujours, et que les hommes publics ne peuvent se maintenir qu'en recherchant avec franchise l'appui du peuple; et nous ne doutons pas un seul moment que le peuple n'écarte tous les soupçons et tous les ressentimens qu'il a pu concevoir contre ses amis, dès qu'il se verra par eux appelé à les soutenir contre les ennemis des droits populaires qui voudraient profiter de leur chute.

Tels étaient les effets probables de l'événement présent relativement à la cause populaire, nous le voyons, sinon sans quelque regret, du moins sans crainte. Nous contempions sans crainte les futurs avantages d'un changement, sans nous alarmer beaucoup de inconveniens momentanés qu'il peut avoir.

Les destinées de l'empire britannique sont, après Dieu, sous la garde d'un peuple plein de courage et de lumières; et nous ne croyons pas qu'elles puissent être compromises par les folies ou le mauvais vouloir de chefs qui les dirigeront pendant quelques jours, quelques semaines ou quelques mois.

(Globe and Traveller.)

— Suivant le Post, les nouveaux arrangemens ministériels seront bientôt terminés. Il résulterait des renseignemens authentiques qu'il a sur la formation du ministère, que toutes les charges, toutes les dignités et tous les traitemens du gouvernement qui se retire passeraient aux mains de sa grâce le duc de Wellington. C'est assurément là un moyen neuf, mais sûr de former un cabinet uni. Ce gouvernement au moins ne sera pas agité par les dissentimens de ses membres. Sa Grâce sera le cabinet par interim. Il n'y aura pas dans son esprit conflit de principes; et vu le caractère de Sa Grâce et son attachement bien connu aux principes torys, nous croyons que si sa santé peut y tenir, c'est le meilleur arrangement qu'on puisse proposer.

(Globe and Traveller.)

— Le lord chancelier a très-positivement, et avec indignation, donné le démenti le plus formel au bruit répandu au dehors, que son intention était de rester en charge, malgré la retraite de ses collègues. (Idem.)

— Toute la famille royale est arrivée au palais de Brighton, au palais de St-James, cet après-midi. On dit que le duc de Wellington a eu une entrevue avec le roi immédiatement après l'arrivée de S. M. au palais de St-James. (Idem.)

(Idem.)

— Les journaux anglais annoncent déjà, comme ayant eu lieu,

dans Londres, des assemblées préparatoires des autorités municipales relatives à l'état actuel des affaires publiques et qui toutes ont pris des résolutions hostiles à la formation d'un ministère tory, pour la défense des grands principes de la réforme dans l'église et dans l'état.

— Les journaux anglais donnent aujourd'hui le texte entier du rapport officiel du conseil privé sur les causes de l'incendie des deux chambres du parlement. Il résulte de ce document, très-développé, que le conseil écarte entièrement les dépositions de M. Cooper, qui a pu se tromper sans vouloir mentir, et regarde l'incendie comme résultant d'un simple accident et comme ne devant être attribué qu'à la négligence.

— Le duc de Wellington s'est rendu aux ordres de S. M. pour former un nouveau ministère. On ne sait rien encore de positif sur la manière dont il sera composé; mais on dit que S. M. a exprimé un vif désir que lord Stanley y prit place; et il est évident que tous les arrangemens qu'on prendra ne peuvent être que temporaires, jusqu'à ce qu'on ait reçu l'avis de sir R. Peel, qui est maintenant à Florence. On dit qu'on a offert la présidence au très-honorable baronnet.

Le duc de Wellington est un homme hardi, mais aussi un homme habile: et nous ne pouvons croire qu'il consente à former un nouveau ministère sans s'être décidé à faire de très-grandes concessions. S. G. doit bien savoir que le temps est à jamais passé pour un ministère de se maintenir dans ce pays, sans être approuvé de la majorité des classes moyennes. La chambre des communes n'est plus remplie, comme du temps de M. Pitt et de lord Liverpool, de membres n'ayant d'autre rôle à jouer que celui de simples marionnettes. Elle représente aujourd'hui les sentimens et les pensées de la partie éclairée du public; et, sans appui, un ministère, quelque habile et quelque bien intentionné qu'il soit, ne peut se flatter de rester au pouvoir. Une dissolution ne changerait pas l'état des choses.

Nous ne pouvons supposer que le duc de Wellington ignore tout cela, et nous en concluons qu'il n'a accepté la mission de former une administration, que parce qu'il est bien déterminé à suivre une ligne de conduite qui puisse satisfaire les réformistes modérés, ou ceux qui désirent renverser les abus flagrans, sans compromettre la propriété ou les grands boulevards de la constitution.

Mais il ne faut pas peu de choses pour satisfaire même cette classe raisonnable. L'Irlande sera la pierre de touche de l'administration de sa Grâce. Il devient d'une nécessité impérieuse de prendre des mesures larges, étendues et décisives avec cette contrée. Il ne faut pas faiblir contre les abus qui en font un vaste théâtre de meurtres et de rapines. Le duc de Wellington peut se rendre ici fort utile s'il se pénètre bien de l'urgente nécessité de jouer, dans cette circonstance, le rôle d'un grand et sincère réformiste. Personne ne doute de l'énergie de son caractère, et s'il agit dans ce sens, il peut devenir un des ministres les plus populaires qu'on ait jamais vus, et n'être pas obligé de dissoudre le parlement.

Il est évident que le présent état des choses a été prévu par la cour, et que des mesures ont été prises en conséquence. Mais des personnes qui fréquentent des cercles bien informés, nous apprennent que lord Melbourne a été reçu avec la plus grande bonté par S. M., et qu'il n'y a point eu de la part de sa seigneurie, comme le prétend le Morning Post d'aujourd'hui, ni indécision, ni timidité, ni embarras. Mais sa majesté avait déjà pris son parti, et a agi en conséquence. Nous sommes assurés qu'elle a montré la plus profonde estime pour le caractère de S. Exc. et la plus grande confiance en ses talens et en sa discrétion comme homme d'état.

ALLEMAGNE. — On nous écrit de Deux-Ponts, 10 novembre :

Le projet conçu par la Sainte-Alliance d'élever un mur infranchissable entre la France et ses anciennes provinces, s'exécute chaque jour avec une ardeur toujours croissante. Si le duché de Bade accède au système prussien, l'Europe se trouvera divisée en deux grandes parties tout-à-fait étrangères l'une à l'autre. Les ambassadeurs seuls auront le droit de parcourir le continent. Nous avons déjà beaucoup plus de facilité de communiquer avec nos frères d'outre-Rhin qu'avec la France, dont le contact paraît à nos maîtres plus dangereux mille fois que le choléra. Tout voyageur qui vient de chez vous est surveillé et espionné comme un échappé du bagne; tous les journaux français, voire même ceux qui d'habitude chantent les louanges de votre royauté, sont scrupuleusement visités avant leur distribution, et confisqués pour peu qu'ils contiennent le moindre souvenir révolutionnaire.

Il est vrai que votre police s'entend à merveille avec la nôtre, et que tous les Français, surtout les jeunes gens, sont aussi bien que les Allemands qui reviennent de France, signalés à nos mouchards par votre gouvernement. Il suffit d'avoir été à Paris pour être en butte aux persécutions des autorités allemandes, et si l'on a eu le malheur de faire connaissance avec vos guichetiers, on est sûr de ne trouver chez nous ni repos, ni sûreté, jusqu'à ce qu'on ait repassé la frontière. Si l'alliance des peuples a été brisée, en revanche celle des rois se fortifie de jour en jour : c'est une compensation.

M. de Rotteck, député Badois, a déclaré positivement qu'il ne voulait point faire partie de l'autorité municipale, et qu'il refuserait tout mandat à cet égard. Quant aux motifs de ce refus anticipé; il a dit qu'il était prêt à les exposer verbalement à tous les patriotes. Ces motifs sont faciles à deviner : M. de Rotteck, un homme qui voit les choses d'un peu haut et qui a à cœur le triomphe de la liberté, pense que le temps d'une opposition terre-à-terre et des voies parlementaires est passé, qu'il faut désormais songer à des moyens plus sérieux et plus efficaces; c'est pour cela qu'il veut se tenir à l'écart et laisser les hommes et les institutions de la Sainte-Alliance s'user peu à peu.

On remarque ici avec peine que la France accorde en général plus d'attention à ce qui se passe en Angleterre qu'aux résolutions de la Sainte-Alliance relativement à l'Allemagne. Cependant nos affaires devraient être pour vous d'un intérêt puissant. Les peuples de la confédération germanique ont affaire à un ennemi puissant et ont besoin d'un appui pour accomplir l'œuvre de leur régénération. Croyez-vous que la ligue prussienne ne touche pas immédiatement aux intérêts moraux et matériels de la France. Croyez-vous que le rétablissement de la censure chez nous n'ait pas une haute portée sous le point de vue social ?

J'ai à peine besoin de vous dire que de nouvelles arrestations ont lieu tous les jours et que les prisons ne pourront bientôt plus suffire au nombre des détenus. Ce qu'il y a de plus infâme, c'est qu'il n'est pas de moyen qu'on n'emploie pour arracher aux malheureux prisonniers l'aveu de ce qu'on appelle leurs crimes. Vous voyez qu'on en use ici comme chez vous. Ne pouvant pas venir à bout des patriotes par les voies ordinaires, on s'en débarrasse en les laissant pourrir dans les cachots.

SUISSE. — Des bords de l'Aar, 9 novembre. — Ce qui avait été prévu relativement aux rassemblemens des ouvriers est arrivé. Le gouvernement de Berne a cédé. On apprend que le conseil de régence de Berne a décidé que l'auteur du rassemblement de Steinhoezli, un ouvrier imprimeur, ainsi que trois ou quatre réfugiés

allemands, directeurs de ces rassemblemens, seraient renvoyés. Cette démarche a été motivée par la communication du vorort qui a indiqué le renvoi comme le seul moyen de rétablir l'accord avec M. de Bombelles. Nous croyons que toutes les difficultés vont être levées et que le vorort futur pourra continuer ses relations diplomatiques. (Gazette d'Augsbourg.)

ANNONCES DIVERSES.

(13) Dimanche vingt-trois novembre mil huit cent trente-quatre, à dix heures du matin, sur la place de la commune de Vourles, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers effets saisis, consistant en pièces de vaches, moulin à vaner, horloge, tables, buffet, chaudron, vaisselle, etc.

(15) Lundi prochain vingt-quatre novembre courant, à dix heures du matin, sur la place Confort de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, garde robe, glace, lits garnis, matelas, traversins, paillasses, couvertures, chaises, marmite, poêle en fonte et ses accessoires, pendule, et autres effets.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1382 4) A vendre. — Un fonds de liquoriste au centre de la ville, nouvellement agencé, avec tous les ustensiles nécessaires à la distillation, etc. On laisse 290 bouteilles de liqueurs assorties, et on se charge d'apprendre la partie, si on ne la connaît pas. On cède toute la clientèle en vin et liqueurs. Prix : 3,500 f. S'adresser rue Sirène, n° 4, au fond de la cour.

(14) A vendre. — Un fonds de café - restaurant agencé à neuf, situé à Mâcon, et dans une position très-avantageuse. S'adresser au bureau du journal.

(12) A vendre pour cause de décès. — Un fonds de liquoriste. S'y adresser, rue Plat-d'Argent, n° 13.

(1165 2) On désire acheter un greffe du tribunal de commerce. S'adresser au bureau du journal.

Syphilis

ET

Maladies cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF de Séné\*

Préparé par PERENIN, Pharmacien, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelus, n° 23, à Lyon.

Le nombre des guérisons, aussi prompts que surprenantes, opérées chaque jour par ce sirop, est un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment.

L'expérience prouve d'une manière incontestable qu'aucun sirop ni autre préparation de ce genre ne peuvent, en aucun cas, rivaliser avec ce puissant dépuratif. Les affections cutanées, les maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que DARTRES, GALES, rentrées ou anciennes, BOUTONS, PUSTULES, VIEUX ULCÈRES, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉCOULEMENS, anciens ou récents, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont toujours cédé à l'influence de ce médicament.

Il remédie aux accidens mercuriels. \* C. P. 159.

Des dépôts existent en France et à l'étranger. On fait des envois. (Affranchir.)

(1414 5)

BOURSE DE PARIS du 19 novembre.

Cinq pour cent,	105f 40	105f 90	105f 40	105f 70
— fin courant,	106f 20	106f 25	106f	105f
Quatre pour cent,	92f 75			
Trois pour cent,	78f	78f	77f 90	78f
— fin courant,	78f 15	78f 20	77f 95	77f 80
Rentes de Naples,	95f 45	95f 75	95f 45	95f 75
— fin courant,	96f 5	96f 5	95f 90	95f 90
Rentes perpétuel,	43f 3/8			
Emprunt cortés,	39f 1/2			
Act. de la banque,	1785f			
Quatre canaux,	1165f			
Caisse hypothéc.,	627f 50			
Emprunt d'Haiti,	230f			



Spectacles du 22 novembre.

GRAND-THÉÂTRE. Relâche.

GYMNASÉ LYONNAIS.

M. Cagnard, vaudv. — Le Bal d'Ouvriers, vaudv. — La Cinquante, vaud. — Jacquemin, vaud.

P.-E. PRUDRON, Rédacteur, l'un des Gérans.